

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 3149

présenté par

M. Tavel

à l'amendement n° 2429 de M. Laisney

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« trois »

le mot :

« six ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, nous souhaitons faire passer le délai de trois mois à six mois, afin de laisser plus de temps au référent préfectoral pour identifier les zones complémentaires.